



Handicapee chute d'un bus dans un trou de chantier !

Par **kuekhokam**, le **22/05/2013** à **20:55**

[fluo]Bonjour[/fluo]

a un arret de bus ou j'avais demandé l'arret,le chauffeur me confirme que je peux me presenter a la porte pour sortir,or la plateforme n'est pas sortie et j'ai fais une chute avec mon fauteuil dans un trou de chantier (1m50 non securisé ,travaux a l'emplacement de la descente...la municipalite de cette ville n'a encore rien ete contrainte d'aucune indemnisation a mon egard ni corporelle ni materielles....j'ai eu de la casse ordinateur,violon,appareil photo(je suis art therapeute)....DDE,entreprise,BUS se livrent à une gigantesque partie de ping pongmais qui moi ne m'amuse pas du tout,car mon fauteuil a ete cassé non remplacé,deux hernies cervicales,et traumatismes brachial etc etc.....on me repond que "apres tout,j'etais déjà en fauteuil avant!!!".....ben tiens!!

merci pour vos conseils

Par **xavlaw**, le **08/09/2013** à **15:34**

En pratique, et dans le doute, chacun se renvoyant la balle, vous pourriez être fondée à poursuivre "tout le monde", quitte à ce que chacun s'explique et que le Tribunal fixe les responsabilités, le cas échéant, en les partageant. A priori, la responsabilité de la cie de transport est encourue (dans la mesure où elle doit légalement "couvrir" la faute son employé, le chauffeur).

Bien cordialement